

*Doc: AEWA/TC5 Inf. 5.7
1 March 2004
Original: French*

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L' AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

DIRECTION NATIONALE DES EAUX ET FORETS

DIVISION FAUNE ET PROTECTION DE LA NATURE

**RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE DENOMBREMENT
DES OISEAUX D' EAU DE GUINE**

Mme Christine SAGNO
Point Focal de l'AEWA/Guinée

Février 2004

Accord sur la conservation des oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique Eurasie, le Plan d'Action et la Mise en Œuvre pendant la période 1999 - 2002.

1 – Aperçu Général de la mise en œuvre du plan d'action

2 - Synthèse des projets réalisés

Suite à l'adhésion à l'AEWA, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) ; en collaboration avec l'Office National de la Chasse a constitué un réseau National de dénombrement des oiseaux d'eau en Guinée.

Le réseau national a prospecté et identifié 26 sites à l'échelle desquels nous avons pu déterminer des différentes espèces, leurs distributions biogéographiques et la taille des populations.

a)- Identification :

- Elaboration et mise en œuvre des mesures de protection ;
- Renforcement des capacités humaines, matérielles et techniques des structures concernées.
- Identification de six (6) sites Ramsar continentaux pour 4.500.000 ha dans le cadre de la protection des oies de Gambie (*Plectropterus gambensis*) Dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*) Héron garde bœuf (*Ardeole ibis*) Aigrette garzette (*aigretta aigrette*) et Jacana (*Actophilornis africana*).

b) -Coopération

- La gestion intégrée des bassins du haut Niger entre les trois pays qui sont : la Guinée le Mali et le Niger.
- Le jumelage entre la Direction Nationale des Eaux et Forêts , Direction Nationale de l'Environnement et l'Office National de la Chasse dans le cadre de l'inventaire des oiseaux d'eau.
- La Coopération entre la Guinée, La Guinée Bissau et le Sénégal pour le suivi des oiseaux d'eau migrateurs au niveau des zones humides partagées.

c) – Cadre juridique et institutionnel

La loi L/97/038/AN adoptant et promulguant le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse.

Les chapitres II, III, et IV de ce code portent respectivement sur la protection, la gestion et la politique nationale de la faune sauvage et de son habitat.

Le code et ses textes d'applications sont aujourd'hui applicables aux principes fondamentaux des traités et accords internationaux auxquels le pays est parti ainsi qu'aux multiples initiatives de développement national en cours.

Une Direction Technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est responsable de la mise en œuvre de la législation : Il s'agit de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et qui à la charge de la gestion de la faune en Guinée.

En République de Guinée, on ne peut pas organiser une activité de chasse sans être au préalable détenteur :

- d'un permis de port d'arme délivré par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- d'un permis de petite chasse délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Une fois que l'autorisation est obtenue, elle est exécutée sous le contrôle des agents des Eaux et Forêts assermentés.

3-Conservation de l'habitat

a)- Inventaires de l'habitat

Des zones humides d'importante pour les oiseaux d'eau ont été identifiées et prospectées (voir annexe)

Depuis quatre années, l'ONC et le réseau guinéen de suivi des populations d'oiseaux d'eau participent à l'inventaire des oiseaux dans le bassin du Niger et dans les zones côtières.

Le barrage de GARAFIRI sur le kounkouré est sous un statut spécial de protection contre toutes dégradations et devient ainsi un habitat privilégié pour les oiseaux.

b)- Mesures d'utilisation rationnelles des zones humide en Guinée.

- l' Education,la sensibilisation et l'information des populations riveraines ;
- mise en place d'un réseau national de suivi des populations d'oiseaux d'eau et de gestion des zones humides par le Comité National Ramsar/Guinée.

4-- Gestion des activités

1- La chasse

L'utilisation de fusils de guerre,d'appât empoisonné sont interdits par le code de protection de la faune sauvage et de la réglementation de la chasse ;

- Il existe en République Guinée, une ONG dénommée Association Guinéenne des chasseurs qui est devenu un auxiliaire important du service forestier en matière d'organisation, de gestion des chasseurs et du contrôle efficace de la chasse.

2- Ecotourisme

L'écotourisme n'est pas développé dans le cadre des zones humides. Par contre quelques initiatives quoique timides commencent à naître, le Ministère du Tourisme Hôtellerie et Artisanat en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a commencé l'identification des sites pour la promotion de l'écotourisme au plan national dans le but de créer des emplois, appui aux communautés locales et le développement des relations multilatérales.

3-Commentaires finaux

Les initiatives générales sur la conservation des zones et le suivi des oiseaux d'eau sont très développés. Les actions de suivi des oiseaux d'eau témoignent de la volonté des partenaires locaux d'assurer aux espèces migratrices un habitat convenable.

Le code de faune en matière de gestion de la faune et des oiseaux répond mieux aux contextes actuels. Cependant les actions de l'application du plan de l'EAWA sont en leur début.

Wetlands International et l'ONC ont largement aidé la Guinée dans la mise en œuvre des programmes de formation d'inventaire des oiseaux formation d'inventaire des oiseaux d'eau et zones humides.

Plusieurs recensements ont été effectués ça et là dont la synthèse pourrait aider la Guinée à développer et mettre en œuvre les plans d'action de conservation par espèces.

Les Sites Ramsar du littoral guinéen ont été classés en 1992. Depuis cette année, des activités ont été effectuées par la Direction Nationale des Eaux et Forêts (les Cadres de la Division Faune et Protection de la Nature) en collaboration avec l'Office National de la Chasse (France).

Ces activités ont porté sur le dénombrement des Oiseaux d'eau migrateurs dont les résultats sont résumés dans les lignes qui suivent :

Les campagnes de dénombrements 1999-2001 ont été entreprises en collaboration entre l'Office National de la Chasse (France), la Direction Nationale de l' Environnement et la Direction Nationale des Eaux et Forêts (Guinée). Ces dénombrements ont concerné principalement des sites côtiers, ainsi que des plaines rizicoles, et des zones humides de Moyenne Guinée. Les principaux sites sont des vasières (Sonfonia, Sangareya-Dubréka, Khonibenki-Yongasalé, etc.) et des plaines rizicoles (Benty, Koba, Monchon et Bintimodia). Sur les sites de vasières littorales la plupart des dénombrements ont été faits en pirogue

Janvier 1999

Les secteurs inondés dans la plaine de Koba étaient riches en oiseaux, et ont accueilli, entre autres, une très belle variété de limicoles y compris une

concentration de 2 300 glaréoles à collier *Glareola pratincola*. Au total 44 294 oiseaux d'eau de 72 espèces ont été dénombrés cette année.

Seuls les deux tiers des vasières de Sonfonia, au Nord de Conakry, ont pu être couverts. Trois espèces de limicoles y étaient particulièrement abondantes. Il s'agit du grand Gravelot *Charadrius hiaticula* (5 600), du pluvier argenté *Pluvialis squatarola* (2 600) et de l'avocette *Recurvirostra avosetta* (1 500).

Le site de Sangaréya-Dubrêka comprenait les rives du Rio Soumba à partir du port de Dubrêka (y compris le dortoir de cormoran africain *Phalacrocorax africanus* et les cours d'eau du Dassara et du Siboladabon. Les dénombrements ont été faits à partir de pirogues. Les hérons étaient abondants, Quelques ombrettes (*Scopus umbretta*), tantales ibis (*Mycteria ibis*), cigognes épiscopales (*Ciconia episcopus*), ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) et spatules d'Afrique (*Platalea alba*) y ont été également observés. Le peuplement de limicoles dans ce site est varié mais n'est pas particulièrement abondant.

Le dénombrement sur les vasières et les bancs de sable de Khonibenki et Yongosalé s'est fait à pied et en pirogues. Compte tenu de l'immensité des vasières découvrant à marée basse, ce site est très favorable aux limicoles dont 13 000 ont été dénombrés. Les plus abondants étaient le bécasseau cocorli *Calidris ferruginea* (6450), le grand gravelot (1760) et la barge rousse *Limosa lapponica* (1 700). Un groupe de 670 dendrocygnes veufs *Dendrocygna viduata* a été observé, de même que 1600 flamants nains. La sterne royale *Sterna maxima* (3 300) était la plus abondante des Laridae parmi lesquels figurait aussi un groupe d'une centaine de bec-en ciseaux d'Afrique *Rynchops flavirostris*. Le nombre total d'oiseaux d'eau dénombrés sur ce site est de 36 400.

Effectifs des espèces les plus abondantes et leurs proportions/Number and proportion of the most abundant species

Espèces	Janvier 2000		Décembre 2001	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Bécasseau cocorli <i>Calidris ferruginea</i>	34 470	28	49 585	34
Sterne royale <i>Sterna maxima</i>	21 165	17	16 700	12
Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>	6 045	5	14 400	10
Grand gravelot <i>Charadrius hiaticula</i>	12 165	10	12 325	9
Flamant nain <i>Phoenicopterus minor</i>			10 900	7
Total	73 845	60	103 910	72

Janvier 2000

Au total, 123 108 oiseaux d'eaux, de 78 espèces, ont été observés, dont 82 000 limicoles d'une trentaine d'espèces. Six espèces de sternes sont communes ou abondantes. Une septième espèce, la sterne voyageuse *Sterna bengalensi*, a été observé sur 7 sites différents, mais en très petits nombres. Le goéland railleur *Larus genei* (10) est en limite sud de répartition. Des

becs-en ciseaux (270) étaient à Khonibenki, où l'espèce avait déjà été observée en 1999 ainsi que des flamants des deux espèces. La reproduction du Gravelot à front blanc *Charadrius marginatus* y a été constatée. Une seule sarcelle à oreillons *Nattapus auritus* a été observée, dans les rizières de Wamounou, où se travail également une belle concentration d'échasses blanches *Himantopus himantopus* (260).

Décembre 2001

Au total, 102 086 oiseaux d'eau, de 80 espèces, ont été observés, dont plus de 100 000 limicoles d'une trentaine d'espèces.

Comme les fois précédentes, le Bécasseau cocorli est, de loin, le limicole le plus abondant, et la Sterne royale est le plus commun des laridés. Un nombre important de flamants nains a été observé à Khonibenki, qui s'avère être un site de stationnement régulier. Plusieurs espèces paléarctiques sont en Guinée en limite méridionale de répartition dans la voie de migration Est-Atlantique, dans la mesure où leur présence plus au Sud est nulle ou marginale : goéland railleur, mouette rieuse (*Larus ridibundus*), huîtrier-pie (*Haematopus ostralegus*), avocette, bécasseau variable *Calidris alpina* et barge à queue noire *Limosa limosa*. Le Canar pilet (*Anas acuta*) n'avait été jusqu'à présent mentionné en Guinée que dans la préfecture de Kouroussa, dans l'Est du pays ; nous l'avons noté en décembre 2000 en Moyenne-Guinée. D'autres espèces ont aussi été observées pour la première fois dans cette région : dendrocygne veuf, chevalier aboyeur *Tringa nebularia*, petit gravelot *Charadrius dubius*, échasse blanche et glaréole à collier.

Sites visités, effectifs et nombre d'espèces d'oiseaux d'eau observées (entre parenthèse)

	Janvier 2000	Janvier 2001	Décembre 2002
BAIE DE SANGAREYA	3 833 (43)	4837 (36)	8824 (43)
BENTY	321 (16)		
BOFA DARE		5873 (16)	9067 (33)
ILES TRISTAO OUEST		3138 (38)	
KAMSAR		12980 (45)	12180 (40)
KHONIBENKI -YONGO SALE	22219 (43)	12370 (45)	25407 (49)
KHONIBOMBE		17545 (40)	8698 (40)
MONCHON	1578 (22)		
PLAINE RIZICOLE DE KOKA	3962 (36)	2322 (35)	1975 (30)
RIO KOMPONY EST		4170 (31)	6708 (30)
RIO KOMPONY OUEST		4209 (38)	5562 (30)
SONFONIA (KONKOURE)	10312 (35)	6789 (33)	1141 (22)
MARIGOT DE TAÏDI		18466 (40)	13931 (42)
VASIERES DE KOKA		4057 (24)	7580 (33)
VASIERES DE KHONIBENKI ET YONGO SALE		16370 (46)	
VASIERES DE SONFONIA		5626 (69)	
AUTRES SITES	2052 (40)	2152 (33)	1384 (24)

La comparaison des résultats avec ceux obtenus en janvier 1999 et 2001, montre une relative constance des peuplements d'oiseaux d'eau, autorisée par la stabilité de ces milieux intertidaux, et par celle de ces oiseaux à cette période de l'année.

Il convient de signaler que ces activités devaient être poursuivies, mais par manque d'appui financier elles n'ont pas pu être continuées. C'est donc pour pérenniser ces acquis que nous vous soumettons le financement de la suite des activités. Nous demandons à l'AEWA de nous apporter un appui financier pour poursuivre les activités

4- Actions Futures

Conservation des espèces et habitats

- Renforcer les actions de terrain pour identifier toutes les espèces ayant besoins de plan d'action ;
- Continuer l'inventaire des habitats en vue d'identification des sites d'importance internationale.

Gestion des activités

- Renforcement de la conscience écologique des partenaires locaux sur l'utilisation durable des ressources ;
- Application et renforcement des mesures de conservation ;
- Création d'ONG et Association en faveur de la conservation des oiseaux et élaboration de plan de mise en œuvre de programmes de développement d'écotourisme.

Recherches

- Détermination du couloir de migration des oiseaux d'eau ;
- Recherche sur la dynamique et écologie des populations d'oiseaux d'eau des zones humides.

Education et information

Diffusion de résultats de suivi des oiseaux d'eau ;

Campagne de sensibilisation ;

Amélioration et développement du programme de formation